

Note d'information aux clubs – Saison hivernale 2025/2026

Championnats Régionaux :

Les Championnats Régionaux seront soumis à des minimas de participation, à l'exception des épreuves de marche (voir livret page 14).

Le niveau de compétition « pré-régional » est supprimé et remplacé par des compétitions de zone :

- Les athlètes de la zone Nord dépendront de la salle de Limoges.
- Les athlètes de la zone Sud dépendront de la salle de Bordeaux.

Demandes de repêchage :

Une demande de repêchage peut être formulée uniquement si l'athlète n'a pas eu la possibilité de participer aux compétitions ou à l'épreuve concernée.

Aucune demande ne sera acceptée si la seule justification est que l'athlète était proche de réaliser les minimas.

Conditions et délais :

- Toutes les demandes doivent être effectuées avant le jeudi à 12h de la semaine précédant la compétition (voir la date exacte dans le livret).
- En cas de demande hors délai, une pénalité de 30 € sera appliquée (contact : lanasport@athlelana.fr).

Cas particulier : permutation de zones

Si un athlète de la zone Sud souhaite participer à une compétition de la zone Nord, ou inversement, il devra justifier d'un résultat conforme aux minimas hors zone (voir livret page 14).

Modalités

- Les demandes doivent être réalisées exclusivement via la plateforme HelloAsso, accompagnées du règlement d'une caution de 10 €.
Aucune demande envoyée par mail ne sera traitée.
- La caution sera remboursée si l'athlète participe à la compétition.
- Aucun autre frais n'est demandé. La Ligue n'est pas responsable des dons ou frais additionnels éventuellement ajoutés lors du paiement.

Absence en compétition :

Cas d'absence non justifiée

Si un athlète confirmé ne se présente pas à la compétition, le club sera redevable d'une pénalité de 20 €, sauf présentation d'un certificat médical dans les 8 jours suivant la compétition (à envoyer à lanasport@athlelana.fr).

Blessure sur place

Si un athlète confirmé se blesse le jour de la compétition et ne peut participer à ses épreuves, il doit :

1. Informer immédiatement le directeur de compétition.
2. Fournir un certificat médical dans les 8 jours à lanasport@athlelana.fr.

Absence partielle

Un athlète engagé sur plusieurs épreuves et absent à l'une d'entre elles sera considéré comme non partant et devra également justifier son absence.



Ligue d'Athlétisme Nouvelle Aquitaine
Maison Régionale des Sports
2 Avenue de l'Université
33400 Talence
FRANCE



lanasport@athlelana.fr



06 59 47 19 29

Suivi et sanctions :

Après chaque compétition, la Ligue dressera la liste des absents et non partants.
Les clubs concernés seront informés et disposeront de 8 jours pour transmettre les justificatifs médicaux.
Passé ce délai, une note de débit sera adressée aux clubs.

Gestion via Direct Athlé :

Dès la clôture des engagements, la Ligue ne fonctionnera qu'avec Direct Athlé.
Les listes définitives, les compositions de concours et les repêchages validés seront consultables en ligne sur le live.

Épreuve du poids :

Les Championnats Régionaux LANA du poids se dérouleront lors des Championnats Régionaux LANA des Lancers Longs, le dimanche 1er février.

Compétitions hivernales régionales 2025/2026 :

- 1 meeting régional épreuves combinées et marche – Limoges
- 2 meetings régionaux + 1 pré-meeting avant le meeting international – Limoges
- 1 meeting international – Limoges
- 2 meetings de zone – Bordeaux et Limoges
- Championnats régionaux Épreuves Combinées / Marche – Limoges
- Championnats régionaux Lancers Longs – Talence
- Championnats régionaux CJES – Limoges



Ligue d'Athlétisme Nouvelle Aquitaine
Maison Régionale des Sports
2 Avenue de l'Université
33400 Talence
FRANCE



lanasport@athlelana.fr



06 59 47 19 29